

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 OCTOBRE 2025 A 20 HEURES 30**

**DATE DE CONVOCATION** : 25/09/2025.

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Carine MALAPEYRE, Béatrice SARTRON  
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Jérôme HERNANDEZ, Jean-Marc ROBERT, Nicolas LACROIX.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes Christine LAVIDALIE, Sarah TOVAR, Annabelle GROMENIL a donné procuration à Valérie VIGIER, Mrs Christophe COTTIN, Louis DUCARRE a donné procuration à Nicolas LACROIX, Philippe LANCUENTRE,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Valérie NAU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

**1. DÉPARTS ET ARRIVÉES LOGEMENTS**

Monsieur Christophe COTTIN a vendu son fonds de commerce du restaurant « La Table d'Oc » au 31 août 2025. Monsieur Frédéric VANHAUTE a repris l'établissement au 01 septembre 2025.

Monsieur Luis DE SOUSA PEREIRA a rendu son logement, 8 avenue de la Cave, au 31 août 2025.

Madame Johanna LAANANI a ouvert un institut d'esthéticienne au 8 avenue de la Cave au 1<sup>er</sup> octobre 2025. Madame le Maire propose au Conseil Municipal, une gratuité de 4 mois comme les autres commerces. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame MOREAU est rentrée dans le logement 7 Place de la Poste au 10.05.2025. Le logement 5 Place Albert Seguin a été refait et pris en location par Madame DEPRET au 01.10.2025.

**2. SECURISATION D10<sup>E2</sup> ET D10**

Madame le Maire présente des devis complémentaires, d'un autre bureau d'étude, recommandé par la Communauté de Commune du Fronsadais, pour la sécurisation de la Départementale 10 et la Départementale 10<sup>E2</sup> ainsi que la montée vers le parking de l'épicerie. Ces devis concernent la mise en place de ralentisseurs sur la D10<sup>E2</sup> et le cheminement doux et sécurisé sur la D10 de « Jean Roux » en direction du bourg.

La non-connaissance de ces devis par les adjoints et les conseillers et estimant que les travaux ne seront pas terminés avant la fin du mandat, le conseil municipal vote contre à la majorité.

**3. BÂCHES INCENDIE**

Une demande a été faite par des administrés pour l'installation de bâches incendie fermées aux lotissements à cause des moustiques. Madame le Maire a contacté la SOGEDO, qui a la charge de la maintenance, d'établir un devis. Avant de s'engager, le Conseil Municipal souhaite avoir de plus amples renseignements concernant la capacité des bâches par rapport aux nombres d'habitations car le devis établi par la SOGEDO est onéreux.

**4. DEVIS CLIMATISATION ADMIRA'TIFS ET LOGEMENT 1 BIS RUE DE VERDUN**

La climatisation dans le salon de coiffure n'est plus assez puissante pour le volume du salon. Monsieur MAUVILLAIN, électricien, a établi un devis pour un montant de 3 378.98 € pour effectuer ce changement. Le devis est adopté à l'unanimité.

Un autre devis d'installation d'une climatisation s'élevant à 6 526.20 €, a été fait par le même électricien, pour le logement 1 Bis Rue de Verdun. Le Conseil Municipal souhaite avoir un complément d'information et demande qu'un autre devis soit proposé.

#### **5. SUBVENTION POMPIERS DE LAPOUYADE ET MAM « FÉES DES BULLES »**

L'amicale des pompiers de LAPOUYADE sollicite le Conseil Municipal pour une subvention afin d'améliorer leur salle de repos. Une subvention exceptionnelle de 300 € est accordée.

La MAM « FÉES DES BULLES » a le statut d'association. Elles sollicitent le Conseil Municipal pour bénéficier d'une subvention. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 300.00 euros comme les autres associations.

#### **6. OCTOBRE ROSE**

A l'initiative de l'association 2P, organisatrice de la marche la Périssacaise du 12 octobre 2025, il a été décidé d'offrir à chaque participant à cette marche un tote bag. Celui-ci sera offert par la municipalité pour un montant de 500.00 €.

#### **7. NOUVEAUX RAMASSAGES SMICVAL**

Pour donner suite à la mobilisation des élus concernant le maintien d'un service de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, il est demandé à chaque communes de délibérer une période d'essai, pour valider la médiation effectuée avec le SMICVAL. Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera tous les 15 jours, pour les bacs marrons, et toutes les trois semaines, pour les bacs jaunes. Si cet accord n'est pas accepté, le SMICVAL déposera définitivement les bacs collectifs. Le Conseil Municipal vote à la majorité avec une abstention.

#### **8. PANNEAUX D'ADRESSAGE**

Un devis concernant le changement des panneaux et poteaux pour le nouvel adressage, d'un montant de 4 500.00 € est présenté. Cela s'ajoute les numéros pour chaque habitation pour un montant de 3 € l'unité soit 1 800.00 €. Le devis est accepté.

#### **9. QUESTIONS DIVERSES**

- La Communauté de Communes du Fronsadais informe qu'elle a dû débloquée 70 000.00 € afin de pallier l'augmentation des coûts de fonctionnement des crèches de VILLEGOUGE et de LALANDE DE FRONSAC. Ces établissements emploient 23 personnes et accueillent 44 enfants.
- Monsieur Éric CHOLLET-GABARD informe les conseillers qu'en qualité de premier adjoint il n'a pas la signature et ne possède pas les clés de la Mairie. Monsieur Robert BOURSEAU, adjoint, souhaite également avoir les clés. Madame le Maire s'oppose à donner les clés à Monsieur CHOLLET-GABARD et à Monsieur BOURSEAU.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER